Politiquement, comment fonctionne l’entente ?

L’entente se réunit plusieurs fois par an dans le cadre d’une conférence, composée de trois élus de chacune des quatre communes.
Trois commissions d’élus pilotées par un rapporteur permettent de suivre les actions gérées en commun dans les domaines de l’enfance/jeunesse, le social et la culture. Mais les propositions, étudiées à la demande de la conférence, doivent être validées par chacun des 4 conseils municipaux pour être appliquées.